

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 21/01/2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET Thierry, DOREAU Philippe, MONTIER Guy, DURAND-MASSÉ Jean-Paul, BERTIN Maud, FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline, GRENAT Brigitte, MAURICE Claudy formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Benoît VANDENDORPE, Jean-Bernard ALLUIN, Gérard AMIRAULT, Caroline ANTOINE, Isabelle GUÉRIN, Nathalie SENDIM-DE-RIBAS-LIRA
Conseillers votants : 8
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

2016/01 Subventions aux Associations 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter les subventions à inscrire au budget de l'année 2016.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

Société de Chasse Marcilly	100,00€
Association Parents d'Elèves du RPI	100,00€
Coopérative scolaire Marcilly	100,00€
Club de l'Automne Rose Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes Marcilly	100,00€
Comité des Fêtes Marcilly Fête 13/07/2016	400,00€
Comité des Fêtes Frais Annexes 13/07/2016	300,00€
Tireurs des Trois Fontaines Marcilly	100,00€
Club de Gymnastique Marcilly	100,00€
Grain de Sel Marcilly (Bibliothèque)	1 000,00€
Le Gardon de Marcilly	100,00€
Prévention Routière Tours	30,00€
Comice Agricole Arrondisst Chinon (0,10€/Hab.)	60,00€
ADEPEC Mission Locale Chinon (0,50€/Hab.)	290,00€
Collège P. Baudry Nouâtre (15€X25 élèves)	375,00€
Téléthon	80,00€
C.P.I.E	30,00€
F.L.E.S.	250,00€

COMPTE 6574

3 615,00 Euros

2016/02 Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour 2016 dressé par les services fiscaux.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition : hausse de 1 % pour 2016 et des taux proposés,
Après avoir calculé le produit attendu pour l'année 2016,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti, non bâti) de 0.5 % pour l'année 2016 :

TAXES	2015		2016	
	Taux	Produit	Taux	Produit
Habitation	11.57 %	58 995 €	11.63 %	59 290 €
Foncière (bâti)	15.47 %	46 618 €	15.55 %	46 851 €
Foncière (non bâti)	35.30 %	18 364 €	35.48 %	18 456 €
PRODUIT FISCAL ATTENDU	123 977 €		124 597 €	

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **124 597 €** pour 2016 (en dehors de l'augmentation annoncée de 1% des bases).

2016/03 Convention Intercommunale Nouâtre – Maillé - Marcilly-sur-Vienne

Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint expose au Conseil municipal qu'une convention intercommunale, avait été établie en 1990 par les communes de Nouâtre, Maillé et Marcilly-sur-Vienne pour définir les modalités de traitement des eaux usées rejetées par Maillé et Marcilly-sur-Vienne dans le réseau d'assainissement de Nouâtre.

La réactualisation de cette convention modifie les règles de répartition des charges d'exploitation entre les 3 communes, en introduisant une part fixe par analogie aux factures d'eau et d'assainissement : les charges d'exploitation sont réparties pour 60% au prorata des volumes des effluents rejetés et pour 40% au prorata des équivalents-habitants de chacune des 3 communes.

Cette révision de la convention précise les missions des membres de la commission de gestion de la station, notamment pour les travaux d'investissement, ainsi que les modalités de consultation des conseils municipaux des 3 communes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** à l'unanimité la version 2016 de la convention intercommunale révisée par la commission de gestion de la station d'épuration ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la dite convention.

2016/04 Aménagement Espace St Blaise : demande de fonds de concours auprès du SIEIL

Le Maire informe les membres présents que les travaux relatifs à l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique, dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Saint Blaise, sont éligibles au fonds de concours du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL37).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager les demandes de fonds de concours auprès du SIEIL37 pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et téléphonique et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2016/05 Voirie 2016 : demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une subvention de 8 181 € peut être accordée par le Conseil Départemental au titre du programme « Fonds Départemental de Solidarité Rurale ».

Ce nouveau dispositif est réservé aux communes de moins de 2 000 habitants porteuses d'un projet d'investissement devant commencer avant juin 2016 et être terminé avant décembre 2016.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marcilly-sur-Vienne possède un important réseau routier à sa charge de l'ordre de 12 880 mètres. La structure de ces voiries n'est plus adaptée au trafic actuel.

Le projet objet de la demande vise à modifier la voirie « Route de Peuil » en effectuant un profilage et en créant un passage d'écoulement des eaux pluviales d'un côté à l'autre de cette route vers un fossé d'écoulement des eaux pluviales dimensionné de plus grande taille. Le montant de cette opération est estimé à 38 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager la demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale auprès du Conseil Départemental et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2016/06 Aménagement Centre Bourg - Fonds de soutien à l'investissement local

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une circulaire est parue le 15 janvier 2016 contenant les modalités de répartition et d'attribution du fonds de soutien à l'investissement local inscrit dans la loi de finances pour 2016. Ce fonds est scindé en deux enveloppes dont la première vise les grandes priorités d'investissement et la seconde les projets soutenant la revitalisation ou le développement des bourgs-centres. Elle est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes de moins de 50 000 habitants. Les projets doivent être en lien avec les enjeux locaux et avoir « un effet structurant sur la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire ».

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Marcilly-sur-Vienne a lancé en 2015 un grand projet : l'aménagement du Centre Bourg. Ce dernier n'étant pas encore démarré pourrait faire l'objet de cette aide proposée au titre de la seconde enveloppe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager la demande de Fonds de soutien à l'investissement local auprès de Monsieur le Préfet et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

2016/07 Aménagement Espace St Blaise - Fonds de soutien à l'investissement local

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet global de rénovation de son centre-bourg, la commune de Marcilly sur Vienne souhaite aménager l'Espace Saint-Blaise, dans la continuité des réalisations déjà engagées. En effet, en lien direct avec le cœur de la commune de par ses axes structurants (donnant directement sur le commerce rénové), sa percée visuelle sur l'église et la Vienne, l'aménagement de cet espace en renforcera son attractivité.

Suite à la parution de la circulaire le 15 janvier 2016 contenant les modalités de répartition et d'attribution du fonds de soutien à l'investissement local inscrit dans la loi de finances pour 2016, il apparaît envisageable de demander une aide auprès de Monsieur le Préfet. En effet, cette aide est octroyée pour les projets soutenant la revitalisation ou le développement des bourgs-centres. Elle est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes

de moins de 50 000 habitants. Les projets doivent être en lien avec les enjeux locaux et avoir « un effet structurant sur la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager la demande de Fonds de soutien à l'investissement local auprès de Monsieur le Préfet et à signer toutes les pièces relatives à cette démarche.

Informations

Ecole de Musique

La fête de fin d'année aura lieu le 29 juin à 18 heures à Marcilly-sur-Vienne au camping.

Enquête publique

L'enquête publique sur le projet de carte communale se déroulera du mardi 2 février au samedi 5 mars 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.
Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire¹
Thierry BRUNET

1 Le présent extrait du registre, sans la page 5/5 dédiée aux visas, fait office de procès-verbal affiché et diffusé.

Séance du 28 JANVIER 2016 : liste des délibérations et tableau des visas

2016/01	Subventions aux Associations 2016
2016/02	Vote des taux d'imposition 2016
2016/03	Convention Intercommunale Nouâtre – Maillé - Marcilly-sur-Vienne
2016/04	Aménagement Espace St Blaise : demande de fonds de concours auprès du SIEIL
2016/05	Voirie 2016 : demande de Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR)
2016/06	Aménagement Centre Bourg - Fonds de soutien à l'investissement local
2016/07	Aménagement Espace St Blaise - Fonds de soutien à l'investissement local

BRUNET Thierry	
DOREAU Philippe	
MONTIER Guy	
MASSÉ David	<i>Absent excusé</i>
VANDENDORPE Benoît	<i>Absent excusé</i>
DURAND-MASSÉ Jean-Paul	
AMIRAULT Gérard	<i>Absent excusé</i>
ANTOINE Caroline	<i>Absente excusée</i>
SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie	<i>Absente excusée</i>
GUÉRIN Isabelle	<i>Absente excusée</i>
BERTIN Maud	
ALLUIN Jean-Bernard	<i>Absent excusé</i>
FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline	
GRENAT Brigitte	
MAURICE Claudy	